



**Code postal**  
60 140  
**Téléphone**  
03.44.73.02.39  
**Télécopie**  
03.44.69.26.46  
**e-mail**  
[mogneville.mairie@wanadoo.fr](mailto:mogneville.mairie@wanadoo.fr)

**Mairie de MOGNEVILLE**  
DEPARTEMENT DE L'OISE  
**CANTON de NOGENT SUR**  
**OISE**

**SEANCE DU 22 DECEMBRE 2015**

**Etaient présents :**

**Les Membres du bureau Municipal,**

M. DELAHOCHÉ Michel, Maire,  
Mme. MARTEL Véronique, Adjoint,  
M. HERCELIN Pierre, Adjoint,  
Mme REMOISSONNET Christelle, Adjoint,  
M. MAGUET Jean-François, Adjoint,  
Mme GAMBIER Audrey, Adjoint,

**Les Conseillers Municipaux,**

Mme JOUOT Murielle,  
Mme LE GALL Maryline,  
Mme LEFEVRE Josiane,  
M. MOREL Maurice,  
M. PECKSTADT Jean-Claude,  
Mme MAGUET Isabelle,  
M. MICHEL Philippe

**Absents excusés :**

**Les Membres du bureau Municipal,**

**Les Conseillers Municipaux,**

M. BONNEAUD Thierry, (pouvoir à M. MICHEL)  
M. CHEVET Bruno, (pouvoir à M. MOREL)  
M. LAVOGIEZ Yves, Abs  
M. PILLON Claude,  
Mme BODEQUIN Christelle

**Secrétaire de séance :**

Mme MARTEL Véronique  
est élue Secrétaire de séance.

**Dates Légales :**

Date de convocation : 17 Décembre 2015  
Date d'affichage : 17 Décembre 2015

**Nombre de Conseillers :**

EN EXERCICE	18
PRESENTS	13
VOTANTS	15

L'an deux mil quinze, le 22 Décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur DELAHOCHÉ Michel, Maire.

**ORDRE DU JOUR :**

- ❖ CESSION DE LA MEDIATHEQUE AU SMVB

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 09 DECEMBRE 2015**

Chacun des membres de l'assemblée ayant été destinataire du compte rendu du conseil municipal du 05 Novembre, Mr le Maire sollicite les observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le conseil municipal adopte à l'unanimité et sans réserve le compte rendu de séance du 09 Décembre 2015.

### **60 - CESSION DE LA MEDIATHEQUE AU SMVB**

La commune de Mogneville se réunit afin de finaliser la vente de la médiathèque, situé 46 rue Paul FAURE sur une partie de la parcelle cadastrée section AB n°735p pour une superficie de 353 m<sup>2</sup>, suite à la situation financière de la commune et selon les conditions signées lors de la renégociation d'emprunt à la caisse d'épargne, d'effectuer un remboursement anticipé après la vente de la médiathèque : estimation des domaines à 125 000€.

Des travaux de restructuration de ce bâtiment d'une surface utile de 155 m<sup>2</sup> environ ont été réalisés par la commune. Toutefois, ceux-ci ont été interrompus.

Suite au courrier du Notaire reçu le 01 Septembre 2014, il a été demandé au Conseil Municipal de délibérer sur la désaffectation et le déclassement de cet immeuble celui-ci faisant partie du groupe scolaire communal. (voir délibération du 3/9/2014).

Le conseil municipal a donc délibéré le 30 juin 2015 et a voté à l'unanimité :

- 1) De déclasser le logement instituteur car à l'origine le bien destiné à être la médiathèque était un logement instituteur (un courrier a été fait pour demander l'avis de désaffectation à l'inspection académique)
- 2) De déclasser le bien du domaine public de la commune et de l'affecter au domaine privé communal
- 3) D'autoriser Mr le Maire à signer les documents pour la vente de ce bien au SMVB (syndicat intercommunal multi-sites de la Vallée de la Brèche) selon les conditions suivantes : estimation des domaines à 125 000 euros en date du 27 novembre 2012.

Le syndicat intercommunal multi-sites de la vallée de la Brèche est acquéreur du bien cité ci-dessus pour un montant de 125 000 € HT net vendeur dans l'état et une TVA d'un montant de 25 000€.

Le syndicat mixte est intéressé par cette acquisition, dans le cadre des études actuellement menées sur la création de la zone d'activités économiques à Mogneville. Le bâtiment pourrait constituer une base de proximité de cette zone d'activités, pouvant être utilisée dans le cadre de la future commercialisation des terrains qui seront aménagés.

Monsieur le Maire vous demande de bien vouloir l'autoriser à signer les documents relatifs à cette vente.

Les frais dits "notariés" seront à l'entière charge de l'acquéreur.

L'acquéreur acquittera tous les impôts, contributions, taxes et charges de toute nature auxquels l'immeuble peut et pourra être assujetti.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce point.**

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h45.**

DEPARTEMENT	OISE
-------------	------

COMMUNE	MOGNEVILLE
---------	------------

<b>N° d'ordre</b>	<b>LISTE DES DELIBERATIONS DU 22 DECEMBRE 2015</b>
065/2015	CESSION DE LA MEDIATHEQUE AU SMVB

<b>LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL</b>		
<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>SIGNATURE</b>
DELAHOCHÉ	Michel	
GAMBIER	Audrey	
HERCELIN	Pierre	
JOUOT	Murielle	
LE GALL	Maryline	
LEFEVRE	Josiane	
MAGUET	Jean-François	
MAGUET	Isabelle	
MARTEL	Véronique	
MICHEL	Philippe	
MOREL	Maurice	
PECKSTADT	Jean-Claude	
REMOISSONNET	Christelle	